Commune de BERNEVILLE
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes-le-Comte

PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2023

	Prst	Abs	Pouvoir		Prst	Abst	Pouvoir
J.BELLENGIER	x			M.KWASEBART	x		
JF.ALLEGRO	x			O.LALY	x		
F.BOUY	x			O.PAYEN	x		
G.DUBOIS	x			R.PIGACHE	x		
C.BUQUET	x			S.SZYMANEK	x		
P.DUBRULLE	x						

Date :
Mardi 28 novembre 2023
18 H 45

Président :
Julien BELLENGIER

Secrétaire :
Michel KWASEBART

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
De présents : 11
De votants : 11

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès verbal du 17 octobre 2023

Liste des arrêtés pris par le Maire :

27. Arrête occupation du stade pour le feu d'artifice du 31 décembre 2023
28. Réglementation du stationnement du parking de l'école

Délibérations :

45. Approbation ZAER
46. Création poste agent recenseur
47. Adhésion Club Olympe
48. Concession à perpétuité

Informations :

- Points travaux
- Marché de Noël
- Divers

Adoption du procès verbal du 17 octobre 2023

Pas de remarques, adopté à l'unanimité

Délibération 45 : Approbation des zones d'accélération des énergies renouvelables

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la concertation mise en place, il n'y a pas eu d'observation sur le registre et aucune contribution n'a été reçues en dehors dudit registre (mail, courriers,…). Monsieur le Maire propose, à l'issue de la concertation publique, que les ZAEnR identifiées dans la cartographie annexée à la délibération du 2023/42 soient validées et jointes en annexe. Après échanges, le Conseil Municipal :

- approuve le bilan de la concertation annexé à la présente et les suites données à cette concertation,
- approuve les propositions de zones d'accélérations telles que présentées ci-dessus et annexées à la présente,
- précise que la présente délibération sera transmise au référent préfectoral dans le Département. Elle intégrera la cartographie départementale qui sera soumise à l'avis du Comité Régional de l'Energie des Hauts-de-France.
- précise que la présente délibération sera transmise, à la Communauté de Com-

Mairie de Berneville – Place de la Mairie – 62123 BERNEVILLE – Tél : 03.21.58.19.27 – Email : mairie@berneville.fr

munes des Campagnes de l'Artois, en vue du débat communautaire.

Délibération 46 : création d'un poste d'agent recenseur

Le Maire rappelle à l'assemblée que le recensement aura lieu en début d'année 2024 et nécessite de créer un emploi d'agent recenseur et de désigner un coordonateur afin de réaliser les opérations du recensement ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la désignation d'un coordonnateur communal pour assurer le recensement qui se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024,
- de dire que le coordonnateur désigné bénéficiera pour l'exercice de cette activité de bénéficier du paiement d'heures complémentaires,
- de créer un poste d'agent recenseur, emploi vacataire à temps non complet, pour assurer le recensement et faire face à des besoins occasionnels,
- de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :
  - 0,80€ par feuille de logement remplie,
  - 1,20€ par bulletin individuel rempli,
- de verser à l'agent recenseur la somme de 40€ par demi-journée de formation,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement conformément aux dispositions précédemment énoncées et à signer tout document y afférent,
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2024,
- de charger Monsieur le Maire et Madame la Trésorière, chacun pour ce qui les concerne la mise en œuvre de la précédent décision.

Délibération 47 : Adhésion au Club Olympe

Monsieur le Maire présente les objectifs du Comité Départemental Olympique Sportif du Pas-de-Calais qui a pour objectif d'accompagner et de développer le mouvement sportif du territoire, mais aussi de pérenniser les actions de Paris 2024.

Le CDOS peut accompagner les collectivités territoriales à travers le Club Olympe. C'est une structure déconcentrée du Comité national olympique et sportif français. L'objectif principal du Club est de représenter le sport et l'olympisme sur notre territoire. Ce dispositif permet de bénéficier d'avantages et de services permettant à notre territoire de s'inscrire durablement dans la dynamique d'évolution du mouvement sportif à travers :

- L'information et l'accompagnement sur les dispositifs existants ou les appels à projet.
- Le prêt gratuit d'expositions sur diverses thématique
- La mise à disposition de supports de communication.
- La mise à disposition de supports pédagogiques à destination des établissements scolaires.
- Les formations gratuites pour les bénévoles et salariés de la commune et des associations.
- La valorisation des événements sportifs.

Il est proposé l'adhésion de la commune de BERNEVILLE au Club Olympe moyennant une cotisation annuelle de 100 euros versée au CDOS62.

Sur la proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter l'adhésion à l'association au coût annuel de 100€

Délibération 48 : Prise en charge de la concession de M & Mme BERNARD

Monsieur le Maire rappelle que la commune a été touchée par un drame avec l'assassinat de Monsieur BERNARD le 13 octobre dernier. Par décret du Président de la République en date du 18 octobre 2023, Monsieur Bernard a été nommé chevalier de Légion d'honneur à

Mairie de Berneville – Place de la Mairie – 62123 BERNEVILLE – Tél : 03.21.58.19.27 – Email : mairie@berneville.fr

titre posthume. La mention « Mort pour le service de la Nation » a également été inscrite sur son acte de décès.

Compte tenu des circonstances particulières de ce décès, Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge la concession de Monsieur Bernard dans le cimetière communal pour une période de 50 ans (emplacement gratuit), avec possibilité de renouvellement à la demande de sa famille.

Après en avoir délibéré le conseil municipal attribue le caractère gratuit à la concession funéraire référencée au numéro 12 carré 4, accueillant la sépulture de Monsieur Dominique BERNARD pour une durée de 50 ans, renouvelable à la demande de la famille.

Informations :

Points sur les travaux :

M KWASEBART Michel, Adjoint, fait part à l'assemblée des divers travaux effectués sur la commune par l'employé communal et lui-même, à savoir : le changement de l'alarme au terrain de football qui était hors-service, la prise en charge de la réparation du lave-vaisselle de la salle des fêtes, sortie et installation des décorations de Noël, entretien et nettoyage des fossés, l'entretien du cimetière, pose des potelets en bois, renforcement des barrières, etc...

Marché de Noël

Christian Buquet, conseiller municipal, en charge de l'organisation du marché de Noël informe l'assemblée que 17 exposants seront présents pour exposer.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'école ayant déplacé le spectacle de Noël sans prévenir la commune, nous devons nous adapter pour la préparation de la salle car celle-ci ne sera libéré qu'à partir de15h30. Il informe l'assemblée que des devis ont été réalisés pour des animations (jongleur lumineux, conteurs…) mais les tarifs apparaissent disproportionnés (+ 1000€) et ne sont pas compatibles avec la maitrise du budget. Il propose un lancé de lampions pour un cout d'environ 300€ pour environ 150 lampions.

Les différentes informations seront précisées sur le flyer qui va être distribué.

Voeux du Maire

Les vœux du Maire sont prévus le vendredi 5 janvier 2024 à 19 heures à la salle

Pot de l'amitié

Monsieur le Maire propose d'offrir un pot de l'amitié pour les bénévoles ayant donné un coup de main à l'équipe municipale (plantations de végétaux, mise en place des potelets et réalisation du béton). Le conseil valide cette proposition.

La séance est levée à 21 h 10

Le Président	Le secrétaire
Julien BELLENGIER	Michel KWASEBART

Mairie de Berneville – Place de la Mairie – 62123 BERNEVILLE – Tél : 03.21.58.19.27 – Email : mairie@berneville.fr